F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

CDIP/33/12
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 27 SEPTEMBRE 2024

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

Trente-troisième session
Genève, 9 – 13 décembre 2024

PROJET DE CRÉATION D'UN OBSERVATOIRE DES STRATÉGIES NATIONALES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'OMPI – PROPOSITION DE PROJET SOUMISE PAR LE BRÉSIL

Document établi par le Secrétariat

1. Par une communication datée du 27 mai 2024, la délégation du Brésil a soumis une proposition de projet portant sur la "Création d'un observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI", pour examen par le CDIP à sa trente-troisième session.

2. L'annexe du présent document contient cette proposition, élaborée avec l'aide du Secrétariat de l'OMPI.

3. Le comité est invité à examiner l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

1. Présentation du projet
1.1 Code du projet
DA_5_10_01
1.2 Intitulé du projet
Création d'un observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'OMPI
1.3 Recommandations du Plan d'action pour le développement
Recommandation n° 5 : L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre. *Recommandation n° 10 :* Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous-régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.
1.4 Durée du projet
24 mois
1.5 Budget du projet
Le budget total du projet s'élève à 355 000 francs suisses. La totalité de ce montant est liée à des dépenses autres que des dépenses de personnel.
2. Description du projet
Le projet proposé vise à renforcer la capacité des États membres de l'OMPI, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle efficaces grâce à la création d'un observatoire de ces stratégies comprenant un inventaire des stratégies et du matériel de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant les stratégies en question.
2.1 Concept du projet
Selon la définition de l'OMPI, une stratégie nationale de propriété intellectuelle est "un ensemble de mesures politiques formulées et mises en œuvre par un gouvernement pour améliorer son écosystème de propriété intellectuelle et d'innovation conformément aux objectifs de développement social, culturel et économique". Dans ce contexte, l'OMPI aide les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle. L'Organisation propose donc des conseils politiques, des données et des analyses, des pratiques recommandées et des conseils personnalisés. Dans le cadre d'un projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions de

propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional, l'OMPI a mis au point en 2012 une "méthodologie d'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle" (ci-après dénommée la "méthodologie"). La méthodologie a été révisée en 2020 et propose désormais une procédure assouplie pour l'élaboration des stratégies nationales de propriété intellectuelle, conformément à des critères de priorité généraux en matière d'innovation et de développement socioéconomique. En 2022, un essai pilote a été mené sur une nouvelle approche du programme de stratégies nationales de propriété intellectuelle, fondée sur les principes de la valorisation et de l'apprentissage par la pratique. À la fin de l'exercice biennal 2022-2023, 10 stratégies avaient été lancées et 18 avaient été finalisées en vue de leur adoption.

Cependant, les informations sur les stratégies sont actuellement éparpillées dans tous les pays et les données de synthèse sont rares. L'absence de répertoire centralisé des informations accessibles au public peut restreindre la possibilité de constituer un socle de connaissances sur la valeur et le rôle des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans l'élaboration des politiques en matière de propriété intellectuelle et d'innovation.

Le projet proposé vise à créer un "Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle", de préférence sur la page Web de l'OMPI dédiée à cette question, et à fournir aux États membres de l'OMPI des informations organisées et facilement accessibles, ainsi que du matériel de renforcement des capacités, afin d'inspirer les États membres intéressés et de mieux accompagner leurs efforts en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

L'observatoire donnera accès aux stratégies nationales de propriété intellectuelle accessibles au public devant figurer dans la base de données WIPO Lex, aux études de cas concernant l'élaboration ou la mise en œuvre de ces stratégies, au matériel de formation ou de renforcement des capacités et de sensibilisation.

Tous les États membres de l'OMPI, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, pourront utiliser l'observatoire proposé.

Il convient de noter que plusieurs organisations internationales ont mis en place des observatoires thématiques pour certaines politiques, conformément à leur mandat. Ces initiatives peuvent servir d'exemples et constituer une source d'inspiration pour la création de l'Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle de l'OMPI.

2.2. Objectifs, résultats et réalisations du projet

Ce projet a pour **objectif** général de renforcer la capacité des États membres de l'OMPI, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle efficaces.

Plus précisément, les **résultats** escomptés du projet sont :

1) une meilleure compréhension par les États membres de l'OMPI, y compris les équipes nationales de projet, les décideurs en matière de politique de propriété intellectuelle et toutes les autres parties prenantes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle, de la méthodologie et des facteurs de réussite essentiels des stratégies nationales de propriété intellectuelle; et

2) le renforcement des capacités des équipes nationales de projet et des décideurs en matière de politique de propriété intellectuelle afin de faciliter l'élaboration et la mise

en œuvre réussies des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Le projet permettra les **réalisations** suivantes :

Réalisation 1 – Inclusion des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex.

Réalisation 2 – Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres.

Réalisation 3 – Matériel de formation ou de renforcement des capacités sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle et un instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies à l'échelon national.

Réalisation 4 – Matériel de sensibilisation sur les facteurs clés de réussite, pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

2.3 Stratégie de mise en œuvre du projet

Les résultats et les réalisations susmentionnés seront obtenus grâce aux activités ci-après :

Réalisation 1 – Inclusion des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex.

Activités :

a) Recenser les stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public.

b) Inclure les stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex.

c) Ajouter un accès à la base de données WIPO Lex, de préférence par l'intermédiaire de la page Web de l'OMPI consacrée aux stratégies nationales de propriété intellectuelle[1].

Réalisation 2 – Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres.

Activités :

a) Identifier les cinq États membres ayant élaboré des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

b) Recenser et consigner les pratiques recommandées, les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées dans certains États membres, compte tenu des conditions, des priorités et des besoins nationaux.

Réalisation 3 – Matériel de formation ou de renforcement des capacités sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales

[1] La page Web de l'OMPI consacrée aux stratégies nationales de propriété intellectuelle est disponible à l'adresse : https://www.wipo.int/Web/national-ip-strategies.

de propriété intellectuelle et un instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies à l'échelon national.

Activités :

a) Réaliser une analyse documentaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle.

b) Élaborer du matériel de formation ou de renforcement des capacités sur la base de l'analyse documentaire.

c) Élaborer un instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'échelon national.

Réalisation 4 – Matériel de sensibilisation sur les facteurs essentiels du succès, pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Activités :

a) Organiser deux ateliers réunissant les États membres intéressés et des experts pour échanger des points de vue sur les tendances ou les pratiques recommandées, partager des données d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle et examiner les tendances ou les pratiques recommandées.

b) Élaborer un guide sur les facteurs de réussite essentiels, les exemples de tendances ou les pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

2.4 Indicateurs du projet	
Objectif du projet : Ce projet a pour objectif général de renforcer la capacité des États membres de l'OMPI, en particulier des pays en développement et des pays les moins avancés, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle efficaces.	Indicateur de l'objectif : - Au moins 70% des participants ayant pris part aux activités prévues dans le cadre du projet ont fait état d'une amélioration de leurs connaissances et de leurs compétences matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle à la fin de la mise en œuvre du projet.
Résultats du projet : (1) Meilleure compréhension par les États membres de l'OMPI, y compris les équipes nationales de projet, les décideurs en matière de politique de propriété intellectuelle et toutes les autres parties prenantes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle, de la méthodologie et des	Indicateurs de résultats : - 40 visiteurs uniques du Guide sur les facteurs de réussite essentiels, les exemples de tendances ou les pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle, y compris les visiteurs qui téléchargent, au cours de la première année de sa mise à disposition sur le site Web de

facteurs de réussite essentiels des stratégies nationales de propriété intellectuelle.	l'OMPI. - 40 visiteurs uniques, y compris les téléchargements, des stratégies nationales de propriété intellectuelle sur le site de WIPO Lex durant la première année de mise à disposition sur le site Web de l'OMPI.
(2) Renforcement des capacités des équipes nationales de projet et des décideurs en matière de politique de propriété intellectuelle afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre réussies des stratégies nationales de propriété intellectuelle.	- Au moins 60% des États membres qui ont sollicité l'aide de l'OMPI pour l'élaboration ou la mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle dans les deux ans suivant la mise à disposition des réalisations du projet ont déclaré qu'au moins une des réalisations les avait aidés dans le cadre des procédures d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie.
<u>Réalisations du projet :</u> Inclusion des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex.	<u>Indicateurs de réalisations :</u> - Les stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public sont disponibles dans la base de données WIPO Lex.
Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres.	- Publication de cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans l'Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
Matériel de formation ou de renforcement des capacités sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle et un instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies à l'échelon national.	- Un document avec une analyse documentaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle. - Publication de l'instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'échelon national sur l'Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle.
Matériel de sensibilisation sur les facteurs essentiels du succès, pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle.	- Deux ateliers organisés pour partager des données d'expérience sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle et examiner les tendances ou les pratiques recommandées.

	- Au moins 70% des participants ont jugé utiles les informations fournies dans le cadre des ateliers. - Publication du Guide sur les facteurs de réussite essentiels, les exemples de tendances ou les pratiques recommandées pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle sur l'Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

2.5 Stratégie de pérennisation

Les stratégies nationales de propriété intellectuelle accessibles au public seront incluses dans la base de données WIPO Lex accessible à partir de l'Observatoire des stratégies nationales de propriété intellectuelle, idéalement sur la page Web de l'OMPI consacrée aux stratégies[2]. Les informations seront donc facilement accessibles à tous les États membres intéressés.

Le matériel de formation contribuera au renforcement et à la pérennité de la capacité des États membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle. Une analyse documentaire de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle servira à informer les États membres de la diversité des éléments à prendre en considération lors de l'élaboration des stratégies. Un instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'échelon national aidera les États membres dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen ou la révision des stratégies nationales de propriété intellectuelle.

Des ateliers (destinés aux décideurs politiques des États membres et aux experts) et un guide, qui sera mis à jour si nécessaire, contribueront à accroître le socle de connaissances sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle, renforceront la capacité des États membres à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle et permettront des échanges et une sensibilisation. En outre, l'inventaire des stratégies nationales de propriété intellectuelle accessibles au public sera présenté comme une ressource d'assistance technique pour faciliter la recherche comparative et l'analyse du contenu des stratégies.

Afin de promouvoir un impact durable, un personnel spécialisé assurera le fonctionnement et la mise à jour des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex et du guide en continu, sans être limité par le calendrier de mise en œuvre du projet. Par ailleurs, les États membres informeront régulièrement le CDIP de l'adoption d'une nouvelle stratégie nationale de propriété intellectuelle ou des changements apportés aux stratégies existantes par leur gouvernement.

Ainsi, dès la création de l'observatoire en tant qu'activité spécifique de l'OMPI, les États membres, en particulier les pays en développement et les pays les moins avancés, auront la possibilité d'informer le CDIP des principaux éléments des stratégies nationales de propriété intellectuelle qu'ils ont adoptées.

2.6 Critères de sélection des pays pilotes/bénéficiaires

Tous les États membres peuvent bénéficier de l'Observatoire des stratégies nationales de

[2] La page Web de l'OMPI consacrée aux stratégies nationales de propriété intellectuelle est disponible à l'adresse : https://www.wipo.int/Web/national-ip-strategies

propriété intellectuelle et des documents connexes.
2.7 Entité organisationnelle de mise en œuvre
Secteur des écosystèmes de propriété intellectuelle et d'innovation
2.8 Liens avec d'autres entités organisationnelles
Secteur du développement régional et national
2.9 Liens avec d'autres projets du Plan d'action pour le développement
Projet du Plan d'action pour le développement relatif au *renforcement des capacités des institutions de propriété intellectuelle et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional* (CDIP/3/INF/2)
2.10 Contribution aux résultats escomptés dans le programme et le budget de l'OMPI
Lien avec les résultats escomptés dans le programme et budget 2024-2025 **3.1 :** Utilisation plus large et plus efficace des systèmes mondiaux, services, savoirs et données de propriété intellectuelle de l'OMPI. **4.1 :** Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l'ensemble des États membres et de leurs régions et sous-régions respectives, notamment grâce à l'intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement.
2.11 Risques et stratégies atténuation
Risque n° 1 *:* Le projet repose en partie sur la volonté des États membres d'élaborer, d'examiner et finalement d'adopter leur stratégie nationale de propriété intellectuelle, puis de rendre officiellement publiques leur stratégie et leurs données d'expérience. ***Mesure d'atténuation n° 1 :*** Le chef de projet entreprendra des consultations approfondies avec les États membres concernés et, s'il y a lieu, demandera que des parties consultées participent à la définition des réalisations du projet. Il convient de noter que la participation des États membres et les informations qu'ils fournissent permettront d'adapter plus précisément le manuel et les ressources supplémentaires à leurs besoins. ***Risque n° 2*** : Les États membres peuvent ne pas être intéressés par les réalisations finales du projet et décider de suivre plutôt leur propre procédure. ***Mesure d'atténuation n° 2*** : Lors de la communication des réalisations du projet, le chef de projet insistera sur les avantages qu'il y a à suivre ses lignes directrices et sur l'impact que cela devrait avoir sur les chances de succès de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle efficaces.

3. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE PROVISOIRE

Résultats attendus du projet	**Trimestres**							
	Année 1				**Année 2**			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Activités préalables à la mise en œuvre[3] : - Consultation avec les coordonnateurs de groupe et les États membres intéressés								
Inclusion des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex	X	X	X	X	X	X	X	X
Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres	X	X	X	X	X			
Analyse documentaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle				X	X	X		
Instrument pour l'évaluation ou le suivi de la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'échelon national					X	X	X	
Deux ateliers pour les États membres intéressés	X	X	X	X	X	X	X	
Guide sur les facteurs de réussite essentiels pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle					X	X	X	
Évaluation du projet								X
Événement en marge de la session du CDIP								X

[3] La mise en œuvre du projet commencera uniquement lorsque les activités préalables à la mise en œuvre du projet auront été effectuées.

4. BUDGET DU PROJET PAR RÉALISATION

(en francs suisses)	Année 1	Année 2	Total
Réalisations du projet	**Autres dépenses**	**Autres dépenses**	
Inclusion des stratégies nationales de propriété intellectuelle officielles et accessibles au public dans la base de données WIPO Lex	35 000	–	35 000
Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres	30 000	20 000	50 000
Analyse documentaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle	5 000	15 000	20 000
Instrument pour l'évaluation ou le suivi des stratégies nationales de propriété intellectuelle à l'échelon national	–	30 000	30 000
Deux ateliers pour les États membres intéressés	75 000	75 000	150 000
Guide sur les facteurs clés de succès pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle	-	40 000	40 000
Évaluation du projet	–	15 000	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	15 000	15 000
Total	**145 000**	**210 000**	**355 000**

5. BUDGET DU PROJET PAR CATÉGORIE DE COÛT

(en francs suisses)	Voyages, formations et indemnités		Services contractuels					Total
Activités	**Missions du personnel**	**Voyages de tiers**	**Conférences**	**Publications**	**Services contractuels individuels**	**Bourses de l'OMPI**	**Autres services contractuels**	
INCLUSION DES STRATÉGIES NATIONALES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE OFFICIELLES ET ACCESSIBLES AU PUBLIC DANS LA BASE DE DONNÉES WIPO LEX	–	–	–	–	35 000	–	–	35 000
Cinq études de cas sur l'élaboration ou la mise en œuvre des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans certains États membres	–	–	–	–	50 000	–	–	50 000
Analyse documentaire sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les secteurs ou groupes concernés par les stratégies nationales de propriété intellectuelle	–	–	–	–	20 000	–	–	20 000
Instrument pour l'évaluation ou le suivi des stratégies nationales de propriété intellectuelle par les pays	–	–	–	5000	20 000	–	5 000	30 000
Deux ateliers pour les États membres intéressés	20 000	80 000	10 000	–	15 000	–	25 000	150 000
Guide pour l'élaboration et la mise en œuvre des	–	–	–	5 000	35 000	–	-	40 000

stratégies nationales de propriété intellectuelle								
Évaluation du projet	–	–	–	–	15 000	–	–	15 000
Événement en marge de la session du CDIP	–	–	15 000	–	–	–	–	15 000
Total	**20 000**	**80 000**	**25 000**	**10 000**	**190 000**	**–**	**30 000**	**355 000**

[Fin de l’annexe et du document]